Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC006-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

N° 2026DC/006 – Feuillet 1

Date de convocation : 6 février 2026

Membres en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 48

Attributions de compensation provisoires 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, espace les Hermines à PLUMERGAT.

Etaient présents : Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Dominique DE WIT, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Arnaud THOMAZO.

Absents ayant donné pouvoir : Hélène CODA POIREY à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN à Sophie LEMOULINIER, Benoit LE ROL à MASSON claire, Marc MAHE à Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Franck VALLEIN à Roland GASTINE.

Absents excusés : Annie AUDIC, Hervé CAGNARD, Gildas GOUARIN, Guy HERCEND, Anne LE CORVEC, Ronan LE DELEZIR, Fabien LE PALLEC, Patrick LE ROUX, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 du 1 du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le Conseil communautaire est tenu de communiquer aux communes le montant prévisionnel des attributions de compensation avant le 15 février.

Le montant prévisionnel prend en compte l'impact des coûts des services communs créés entre la Communauté de communes et les communes pour l'Instruction du Droit des Sols (IDS), le Réseau des médiathèques et les Systèmes d'information, conformément aux conventions de service commun.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC006-DE

Aussi, il est proposé de fixer les attributions de compensation provisoires 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2015DC/013 du Conseil communautaire en date du 6 février 2015 portant création d'un service mutualisé d'Instruction du droit des sols ;

Vu la délibération n°2018DC/140 du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2018 portant création d'un service commun pour la mise en réseau des médiathèques et bibliothèques et approuvant la convention associée ;

Vu la délibération n°2023DC/177 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2023 portant création d'un service commun « systèmes d'information mutualisé » et approuvant la convention associée ;

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président délégué au développement économique, aux finances, à la mutualisation et à l'évaluation des politiques communautaires ;

Sur proposition du Bureau en date du 30 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de fixer les attributions de compensation provisoires 2026 conformément au tableau ci-dessous :

	AC de référence (1)	IDS 2025 (2)	Médiathèques 2025 (3)	SSIM 2025 (4)	AC provisoires 2026 (1 - 2 - 3 - 4)
AURAY	2 179 182 €	- €	7 498 €	184 512 €	1 987 173 €
BELZ	288 130 €	33 613 €	2 205 €	- €	252 312 €
BRECH	277 597 €	37 438 €	3 614 €	- €	236 545 €
CAMORS	87 306 €	19 538 €	1 654 €	- €	66 114 €
CARNAC	2 823 441 €	- €	- €	- €	2 823 441 €
CRACH	463 917 €	38 902 €	1 952 €	- €	423 063 €
ERDEVEN	300 813 €	33 919 €	2 810 €	- €	264 084 €
ETEL	182 650 €	15 670 €	1 508 €	- €	165 472 €
HOEDIC	42 371 €	1 093 €	146 €	- €	41 132 €
HOUAT	56 988 €	4 546 €	213 €	- €	52 229 €
LANDAUL	145 673 €	12 326 €	1 253 €	- €	132 094 €
LANDEVANT	477 106 €	14 512 €	2 046 €	- €	460 548 €
LOCMARIAQUER	259 063 €	22 467 €	1 392 €	- €	235 204 €
LOCOAL MENDON	282 314 €	21 483 €	1 868 €	- €	258 963 €
PLOEMEL	161 331 €	26 794 €	1 728 €	- €	132 809 €
PLOUHARNEL	415 152 €	21 025 €	1 372 €	- €	392 755 €
PLUMERGAT	61 105 €	23 035 €	2 103 €	- €	35 967 €

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC006-DE

	AC de référence (1)	IDS 2025 (2)	Médiathèques 2025 (3)	SSIM 2025 (4)	AC provisoires 2026 (1 - 2 - 3 - 4)
PLUNERET	322 806 €	39 754 €	3 155 €	- €	279 897 €
PLUVIGNER	880 566 €	44 016 €	3 840 €	- €	832 710 €
QUIBERON	2 979 687 €	41 699 €	5 160 €	- €	2 932 828 €
SAINT PHILIBERT	419 500 €	11 539 €	1 403 €	- €	406 558 €
ST PIERRE QUIBERON	1 027 504 €	59 948 €	2 341 €	- €	965 214 €
STE ANNE D AURAY	72 748 €	11 343 €	1 457 €	- €	59 948 €
TRINITE SUR MER (LA)	1 105 937 €	34 312 €	- €	- €	1 071 625 €
	15 312 887 €	**568 973 €**	**50 718 €**	**184 512 €**	**14 508 684 €**

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 FEV. 2026

La secrétaire de séance,

Sandrine CADORET

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)